



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21080456

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

25 JUIN 2021

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0542 960 864

Nom

(en entier) : H2WIN

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Gendarme, 4 à 1400 Nivelles

Objet de l'acte : Démission et nomination

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2020 :

"(...) Démission d'un administrateur

PREND ACTE de la démission en qualité d'administrateur de T.B.C. S.A. dont le siège était situé route d'Esch, 412F à 1471 Luxembourg (Luxembourg), représentée par Monsieur Eric Swenden, représentant permanent, suite à sa radiation au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois.

Cette démission prend effet à compter du dépôt de sa radiation, soit le 24 janvier 2020.

DECIDE de donner une décharge provisoire à cet administrateur de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la décharge à donner à cet administrateur pour l'exercice de son mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination de plusieurs administrateurs

DECIDE de renouveler le mandat des personnes suivantes en qualité d'administrateur :

- Monsieur Edward de Burlet, domicilié rue Michel Gherend, 54 à 1619 Luxembourg (Luxembourg) ; et
- BIO SOLUTION SRL, dont le siège est situé rue du Gendarme, 4 à 1400 Nivelles (Belgique), immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0874.759.955 (RPM Brabant wallon) et qui a désigné le docteur Philippe Lorge en tant que représentant permanent.

DECIDE, pour autant que de besoin, de ratifier tous les actes qui ont été accomplis par les administrateurs depuis l'échéance de leur mandat le 11 décembre 2019 jusqu'à ce jour.

DECIDE en outre de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Eric Swenden, domicilié Av. Franklin Roosevelt 111 à 1050 Ixelles.

Ces mandats prennent effet à compter de ce jour et ils expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2025.

Monsieur Edward de Burlet, ici présent, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

BIO SOLUTION SRL, représentée par le Docteur Philippe Lorge, ici présente, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Monsieur Eric Swenden, ici présent, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

(...)

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Sandrine Paraire et Inès Verboogen, collaborateurs au sein de BDO Legal SCRL, dont le siège social est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0892.456.715 (RPM Bruxelles, tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Pour extrait conforme.

Déposé en même temps : une copie conforme du procès-verbal de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2020.

Inès Verboogen
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).